

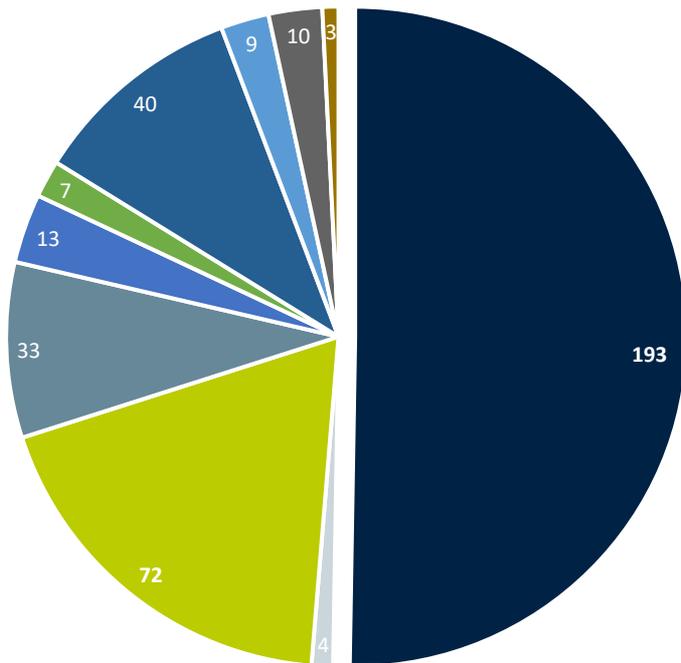


Fraudes à l'investissement et offres illicites - Dashboard 4^{eme} trimestre 2022

Janvier 2023

1. Evolution des phénomènes de fraudes : tendances principales

Offres illicites : statistiques quatrième trimestre 2022



- Plateformes de trading
- Cryptomonnaies
- Fraudes crédit
- Autres
- Fraudes pyramidales
- Boiler rooms
- Recovery rooms
- Gestions frauduleuses de patrimoine
- Investissements alternatifs frauduleux
- Logiciels de trading / formation

Les tendances identifiées lors des précédentes éditions de ce dashboard se sont confirmées au cours de ce dernier trimestre.

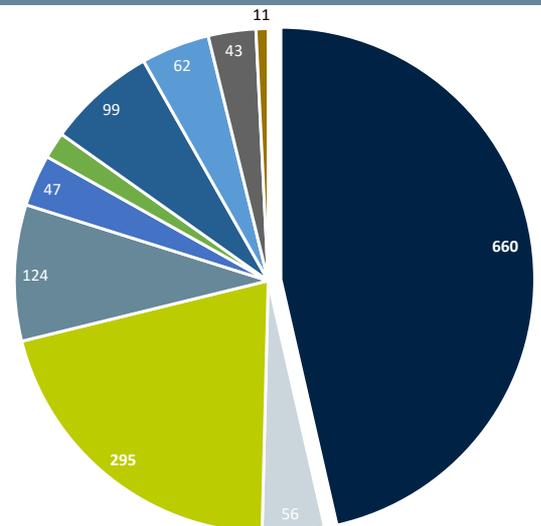
Les signalements de consommateurs concernant des fausses plateformes de trading en ligne constituent encore une fois la plus grosse partie des plaintes reçues en matière de fraude. La proportion des notifications dans cette catégorie s'est encore renforcée, pour atteindre à présent 50% du total.

Comme tout au long de l'année, les fraudes aux faux crédits sont restées stables aux alentours de 25 signalements par mois, ce qui correspond à environ 20% des plaintes reçues en matière de fraude.

Les fraudes aux faux crédits font par ailleurs l'objet d'une vigilance accrue de la FSMA dans le contexte de la crise énergétique actuelle, et dans la mesure où ce type d'arnaque vise en premier lieu les personnes en difficultés financières.

La comparaison avec les statistiques de l'année complète permet de constater que la répartition des notifications de consommateurs entre les différentes catégories de fraude est restée globalement stable, et illustre l'augmentation constante des plaintes concernant des plateformes de trading frauduleuses.

Offres illicites : statistiques année complète 2022



2. Mises en garde de la FSMA

Durant cette dernière période de l'année, la FSMA a publié 5 nouvelles mises en garde, concernant des plateformes de trading frauduleuses, des offres de crédit illicites et une société proposant des formations en trading sur des produits financiers complexes (tels que forex).

[7 octobre 2022 – Propositions de crédit frauduleuses](#)

[9 novembre 2022 – CMTpro \(plateforme de trading frauduleuse\)](#)

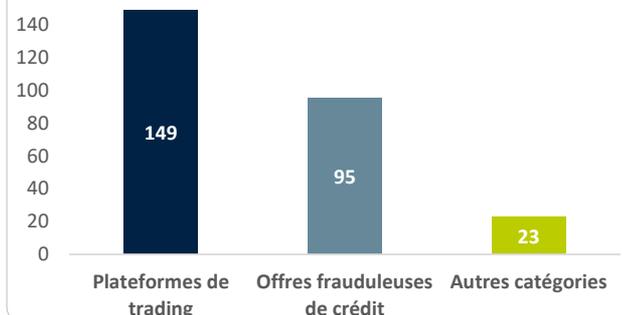
[23 novembre 2022 – Plateformes de trading en ligne frauduleuses](#)

[14 décembre 2022 – Mise en garde contre Validus](#)

[27 décembre 2022 – Findelbank](#)

Au total, cette année, la FSMA a publié des mises en garde contre 267 entités frauduleuses et un total de 301 sites web.

Mises en garde : nombre d'entités frauduleuses par catégorie
Total année 2022



3. Focus : Recovery rooms : la fraude après la fraude

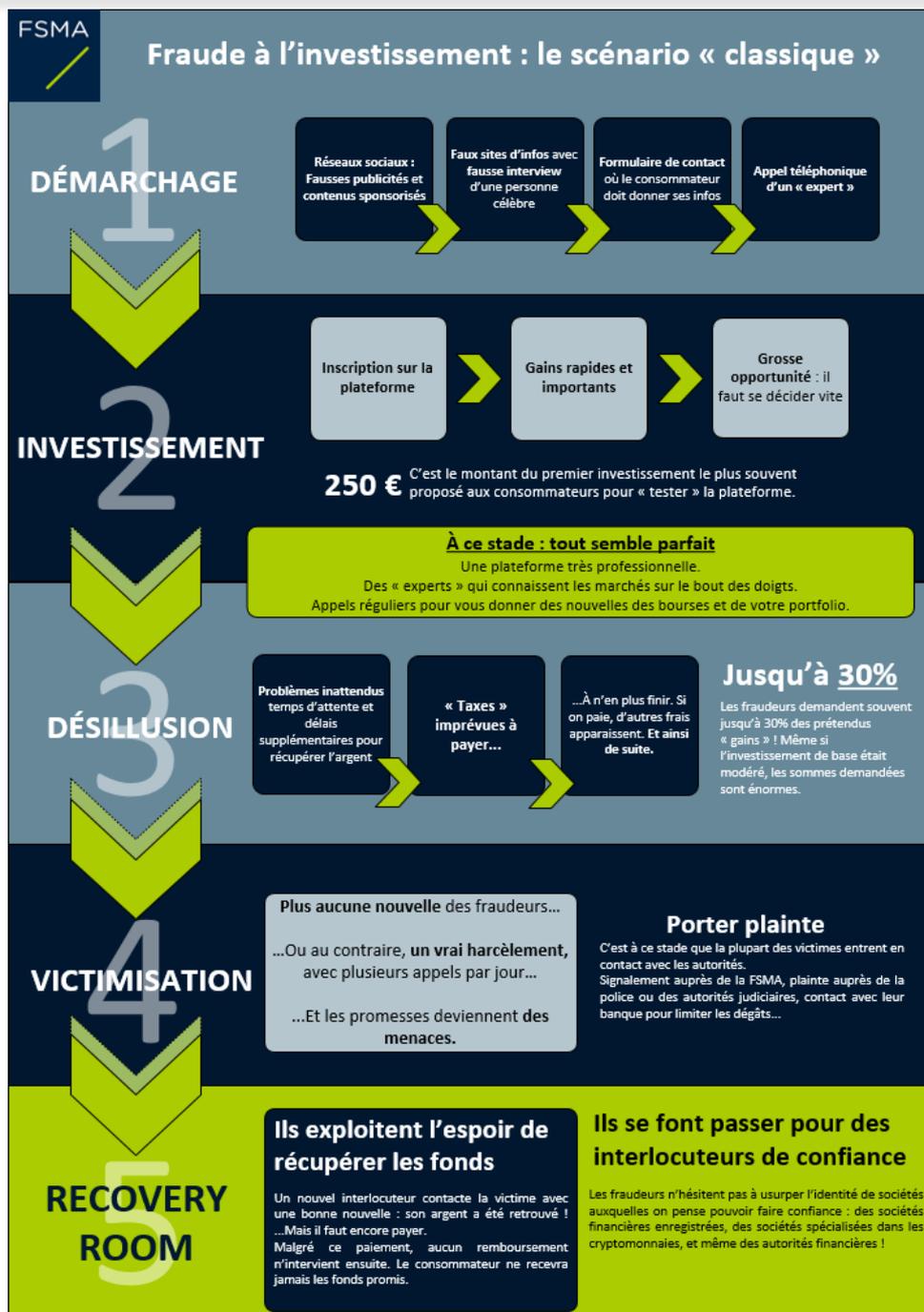
Les fraudes « Recovery room » se sont renforcées en 2022. Il est de plus en plus fréquent que les victimes de fraudes à l'investissement soient recontactées dans les mois qui suivent l'arnaque avec des promesses de récupération de fonds.

Les fraudeurs se font passer pour un bureau d'avocats, pour une société mandatée par un juge, pour des experts en cryptomonnaies, ou même pour des autorités financières.

Ils promettent un remboursement complet des fonds au consommateur. Cependant, pour obtenir cet argent, la victime doit investir de nouveaux montants. Il s'agit de « frais de dossiers », de « taxes », ou encore de montants nécessaires pour « des raisons anti-blanchiment ». Même si le consommateur paie, il ne sera jamais remboursé.

Les différentes étapes d'une fraude à l'investissement

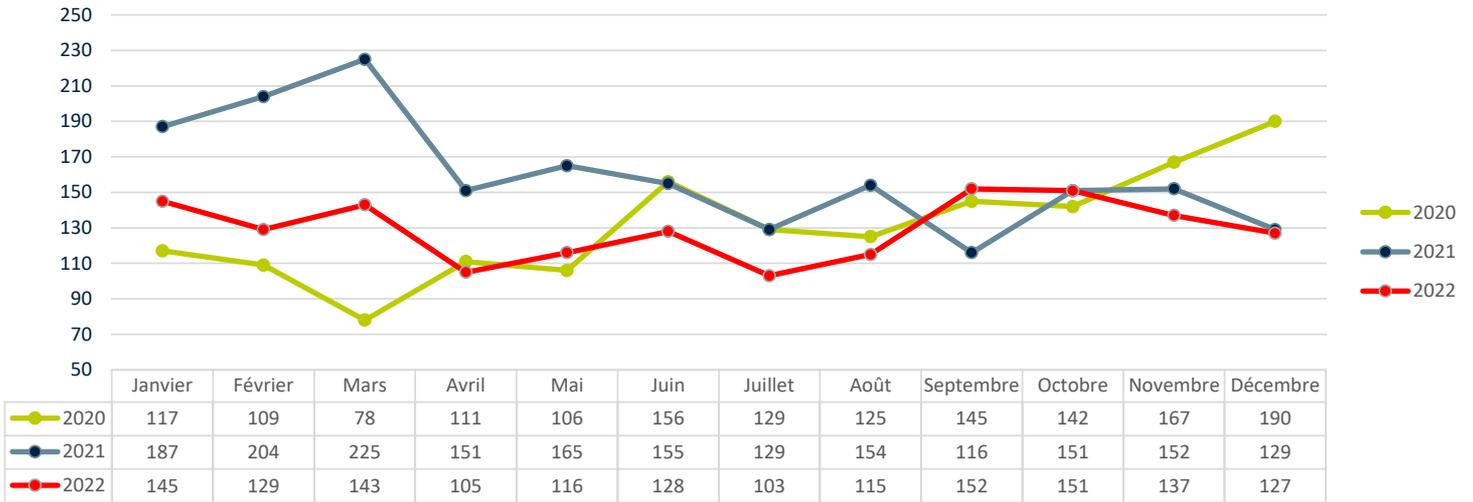
Pour aider les consommateurs à mieux visualiser la manière dont ces arnaques se déroulent et la façon dont les fraudes « Recovery rooms » s'y imbriquent, la FSMA a réalisé le schéma ci-dessous. Il reprend le scénario « classique » des interactions entre la victime d'une fraude à l'investissement et les fraudeurs. Il a été conçu sur la base de nombreux témoignages de victimes. Même s'il y a quelques variations dans leurs récits, la plupart des consommateurs victimes racontent finalement la même histoire. *Vous pouvez cliquer sur le schéma pour l'agrandir.*



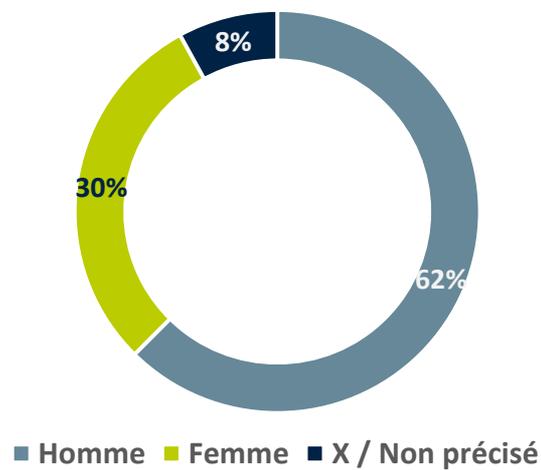
Offres illicites : statistiques de l'année 2022

Les graphiques suivants donnent une vue complète du nombre de questions reçues en 2022 (ainsi qu'une comparaison avec 2020 et 2021), ainsi que des différents profils de consommateurs qui ont contacté la FSMA en matière de fraude. De manière globale, la majorité des consommateurs qui ont contacté la FSMA dans ce contexte en 2022 étaient des hommes résidant en Belgique, néerlandophones. De nombreuses tranches d'âge sont représentées, mais la plus importante est celle comprise entre 50 et 59 ans.

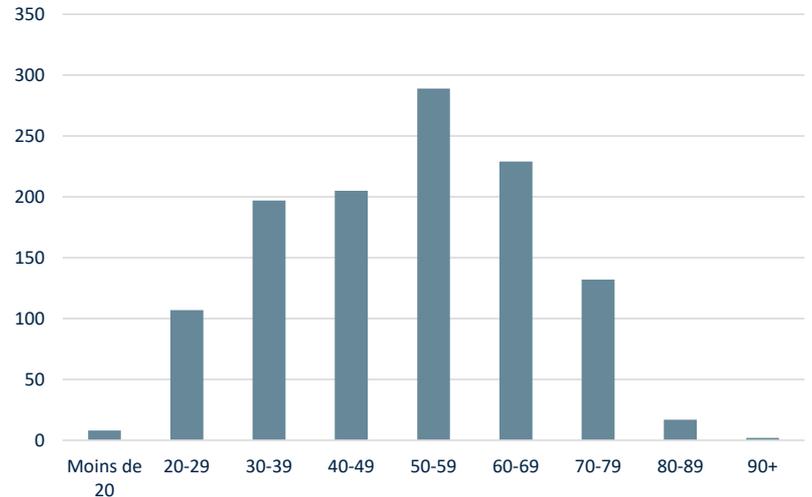
Evolution du nombre de questions en matière d'activités irrégulières ou de fraudes reçues par mois depuis 2020



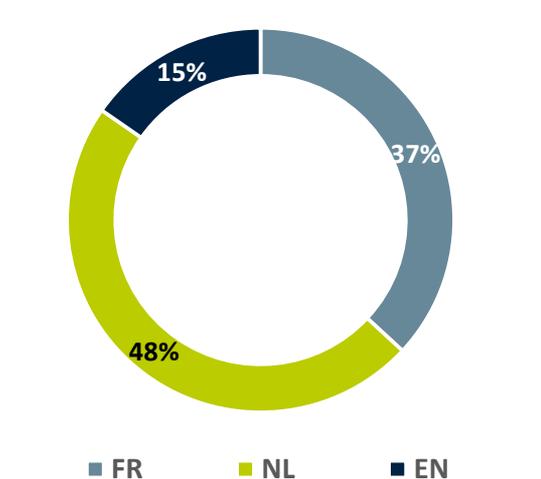
Répartition homme/femme



Âge des consommateurs



Répartition linguistique



Nationalité des consommateurs

